

# QUAND DIRE, C'EST INCLURE

Pour une communication officielle et formelle  
non discriminatoire quant au genre

Une publication  
de la Direction de la Langue française

**ÉDITION 2024**

Afin de **renforcer la féminisation** et les pratiques de **communication officielle et formelle non discriminatoire quant au genre**, la Fédération Wallonie-Brucelles a adopté un **décret le 14 octobre 2021** et son arrêté d'application le 19 août 2022.

Le présent document expose **11 techniques** qui permettent de mettre en application les **recommandations formulées, dans ces deux textes, à l'initiative du Conseil des Langues et des Politiques linguistiques.**

Ces techniques, présentées ici sous une forme synthétique, permettent de faciliter l'appropriation de ces recommandations. Elles sont davantage détaillées dans la brochure *Quand dire, c'est inclure*, qui actualise le guide *Mettre au féminin* [1993, 2005 et 2014].

# 3

## TYPES DE TECHNIQUES VOUS PERMETTRONT DE COMMUNIQUER DE MANIÈRE NON DISCRIMINATOIRE QUANT AU GENRE

1. Si vous devez désigner des femmes → **techniques 1 & 2**
2. Si vous devez désigner des groupes mixtes comprenant des femmes et des hommes → **techniques 3 à 9**
3. Si vous devez réaliser des accords et utiliser des pronoms lorsqu'on parle de groupes mixtes → **techniques 10 & 11**

## Pour désigner une femme ou un groupe de femmes, adoptez les techniques suivantes (1 et 2) :

### 1. Utiliser une forme féminine

Formulez les noms de métier, fonction, grade ou titre au féminin lorsqu'ils réfèrent à une femme ou à un ensemble composé de femmes, y compris pour les fonctions prestigieuses ou lorsque la forme féminine a pu avoir autrefois une connotation négative.

*Rosa Bonheur a été promue officière de la Légion d'honneur ;  
Madame la Secrétaire perpétuelle ;  
La cheffe de cabinet de la ministre ;  
L'entraîneuse de l'équipe de foot ;  
La cuisinière étoilée.*

### 2. Utiliser une forme féminine audible et visible quand vous avez le choix

Lorsque plusieurs formes féminines sont disponibles, utilisez la forme la plus visible (à l'écrit) ou la plus audible (à l'oral).

Exemples de formes visibilisant le féminin (recommandées) comparées aux formes non recommandées :

On recommande...	plutôt que...
<i>autrice</i>	<i>auteure</i>
<i>clowne</i>	<i>clown</i>
<i>défenseuse</i>	<i>défenseur</i>
<i>judokate</i>	<i>judoka</i>
<i>poétesse</i>	<i>poète</i>
<i>traiteuse</i>	<i>traiteur</i>
<i>vainqueuse</i>	<i>vainqueur</i>

Consultez la liste des formes féminines des noms de métiers, fonction, grade ou titre dans la brochure longue. Téléchargez-la depuis le site ou commandez par courriel un exemplaire imprimé.

## Pour désigner des groupes mixtes comprenant des femmes et des hommes, vous pouvez :

- soit visibiliser les femmes à côté des hommes (**techniques 3 et 4**),
- soit neutraliser la distinction féminin/masculin (**techniques 5, 6, 7, 8, 9**).

### 3. Utiliser des doublets complets

Utilisez un doublet lorsque la mixité du groupe auquel vous référez n'est pas établie d'après le contexte ou lorsque vous souhaitez attirer l'attention sur cette mixité.

Les formules d'adresse, les définitions reprises dans les textes juridiques, les débuts de texte ou les titres sont des lieux où une attention particulière doit être portée à la visibilisation des femmes.

*Mesdames et Messieurs ;  
Les auditeurs et les auditrices ;  
Tous les garçons et toutes les filles de mon âge.*

Altermétez l'ordre du masculin et du féminin dans votre texte, que ce soit :

- de manière aléatoire ;
- en suivant l'ordre alphabétique ;
- en fonction des nécessités de l'accord ou pour des raisons stylistiques.

Le féminin ne doit pas forcément précéder le masculin.

*Les femmes et les hommes, les instituteurs et les institutrices.  
Les étudiantes et les étudiants internationaux* (voir les règles d'accord).

### 4. Utiliser des doublets abrégés (avec point médian) de manière limitée, c'est-à-dire lorsqu'une abréviation s'impose

Les doublets abrégés à l'aide d'un point médian permettent également de visibiliser les femmes à côté des hommes.

- Limitez l'usage du point médian aux seuls noms et aux contextes écrits où l'espace disponible impose une abréviation (tweets, tableaux, titres, dispositifs d'affichage, graphiques...) :  
*étudiant·e, lycéen·ne.*
- Privilégiez le point médian pour des cas où la forme féminine diffère de la forme masculine par la présence d'un -e final (avec ou sans doublement de la consonne) : *débutant·e, technicien·ne.* Par conséquent, évitez le point médian dans des cas comme *directeur·rice [variante : directeur·trice] ou vapoteur·euse.*
- Avec le pluriel, un (*les étudiantes*) ou deux points médians (*les étudiante·s*) ? La première option présente l'avantage d'être plus lisible, mais empêche potentiellement la lecture plurielle du masculin. La seconde option est plus précise, mais potentiellement moins lisible.
- Le point médian est une marque d'abréviation qui n'est pas destinée à être lue à voix haute : *étudiant·e* ne se lit pas « étudiant-point-E ». À l'oral, on rétablit le doublet complet, avec doublement du déterminant : *l'étudiant ou l'étudiante.*
- Pour produire un point médian sur un clavier :
  - o Sur Windows : tapez « Alt 0183 »
  - o Sur Mac : tapez « Alt maj F »

## Pour désigner des groupes mixtes comprenant des femmes et des hommes, vous pouvez :

- soit visibiliser les femmes à côté des hommes (**techniques 3 et 4**),
- soit neutraliser la distinction féminin/masculin (**techniques 5, 6, 7, 8, 9**).

### 5. Utiliser des termes épïcènes, c'est-à-dire qui ont la même forme au masculin et au féminin

Les termes épïcènes permettent de désigner des femmes et/ou des hommes.

**Les destinataires** (plutôt que **les récepteurs et les réceptrices**).

- Lorsque vous les employez, veillez à les accompagner de déterminants non marqués en genre (*les, des, ces...* mais pas *un* ou *une*).
- Avec un déterminant marqué en genre comme *un, une, le* ou *la*, un terme épïcène devient masculin ou féminin.

Non marqué en genre : **l'analyste, les psychologues, les élèves; les profs, les métallos; les alumnis.**

Marqué en genre : **le graphiste** (épïcène marqué au genre masculin par le déterminant = forme masculine) ; **la dentiste** (épïcène marqué au genre féminin par le déterminant = forme féminine).

- Il existe aussi des pronoms épïcènes : *on, vous, nous, quiconque, qui*, etc., et des expressions épïcènes : *les sans-abris, des porte-paroles, les moins de vingt ans...*

### 6. Utiliser des noms collectifs

Utilisez les termes collectifs pour neutraliser l'opposition de genre (**les équipes, la direction, la police**). Sachez toutefois que ces termes collectifs peuvent avoir pour effet de rendre le texte plus abstrait ou de le dépersonnaliser (**la police** vs **les policiers et les policières**).

### 7. Utiliser des noms non variables en genre

Utilisez des noms non variables en genre pour désigner des personnes et neutraliser l'opposition de genre : ces noms peuvent désigner des personnes des deux sexes.

**Un bébé, un nourrisson, une personne, un personnage, un individu, des gens, un être, un parent, un cas-contact, une étoile, une forte tête, une vedette...**

carpent  
fact

## Pour désigner des groupes mixtes comprenant des femmes et des hommes, vous pouvez :

- soit visibiliser les femmes à côté des hommes (**techniques 3 et 4**),
- soit neutraliser la distinction féminin/masculin (**techniques 5, 6, 7, 8, 9**).

### 8. Utiliser des formes passives

Utilisez les formulations passives (*des amendes ont été distribuées*) pour supprimer tout référent personnel et éviter d'employer une expression genrée désignant les personnes impliquées dans l'action.

### 9. Utiliser l'acception générique du masculin

Le recours à l'acception générique de la forme dite « masculine » constitue l'un des procédés linguistiques qui, en français, permettent de renvoyer à un groupe composé de femmes et d'hommes. Lorsque vous recourez à l'acception générique de la forme dite « masculine », vérifiez que :

- le caractère mixte de l'ensemble des personnes visées est établi de manière claire par le contexte, le texte ou le discours (ex. *Vous êtes toutes et tous conviés à la fête des voisins*) ;
- il n'y a aucune ambiguïté ou invisibilisation possible du genre ;
- ce recours est justifié par des raisons d'économie, d'allègement ou de lisibilité.

Lorsque ces trois conditions ne sont pas remplies ou lorsque vous souhaitez exprimer manifestement que vous évoquez des personnes des deux sexes, utilisez les autres techniques décrites ci-dessus (*les travailleurs et les travailleuses*).

## Techniques pour désigner des groupes mixtes comprenant des femmes et des hommes

Techniques	Exemples	Effets visés	Inconvénients
doublets	<i>les recteurs et les rectrices</i>	visibilisation	allongement du texte
doublets abrégés	<i>les citoyen·ne·s les citoyen·nes</i>	visibilisation	parfois perçu comme clivant ou moins lisible
termes épïcènes <ul style="list-style-type: none"> <li>avec déterminants marqués en genre</li> <li>avec déterminants non marqués en genre ; pronoms épïcènes</li> </ul>	<i>le ou la psychologue, un ou une athlète</i>	visibilisation	nécessité de doubler le déterminant
	<i>l'artiste, les Belges ; vous, quiconque</i>	neutralisation	difficulté de gérer les accords (adjectifs, participes passés)
termes collectifs	<i>la population, la police, les équipes</i>	neutralisation	perte de précision, style dépersonnalisé
termes non variables en genre	<i>les victimes, toute personne qui</i>	neutralisation	nombre limité de termes permettant cette technique
forme passive	<i>le vaccin a été administré</i>	neutralisation	style dépersonnalisé
acception générique de la forme masculine	<i>un enseignant, les candidats</i>	neutralisation	invisibilise les femmes



## Si vous devez réaliser des accords et utiliser des pronoms lorsqu'on parle de groupes mixtes, adoptez les techniques suivantes (10 et 11) :

### 10. Accorder les déterminants, adjectifs et participes passés

Situation	Accord
Lorsque l'accord doit se faire avec un doublet ( <i>les étudiantes et les étudiants</i> ) ou avec un groupe de termes — noms ou pronoms — de genres différents ( <i>les nageuses et les danseurs</i> ),	<ul style="list-style-type: none"> <li>il se fait au masculin (dans sa valeur générique) pluriel.</li> </ul> <p><i>Les étudiantes et les étudiants <b>diplômés</b> ont été <b>invités</b> à la cérémonie.</i></p>
Que le déterminant varie en genre ( <i>certain, certaines ; tous, toutes</i> ) ou non ( <i>des, les, ces, ses, etc.</i> ),	<ul style="list-style-type: none"> <li>répétez-le devant chaque nom.</li> </ul> <p><b>Certains</b> hommes et <b>certaines</b> femmes, <b>(tous) les</b> sportifs et <b>(toutes) les</b> sportives.</p>
Lorsque l'adjectif (ou le participe employé comme un adjectif) précède un doublet ou un groupe de termes de genres différents,	<ul style="list-style-type: none"> <li>répétez l'adjectif devant chaque nom.</li> </ul> <p>Les <b>meilleurs</b> footballeurs et les <b>meilleures</b> footballeuses.</p>
Lorsque l'adjectif (ou le participe employé comme un adjectif) suit un doublet ou un groupe de termes de genres différents avec le(s)quel(s) il doit s'accorder,	<ul style="list-style-type: none"> <li>utilisez la valeur générique de la forme masculine au pluriel.</li> </ul> <p>Les acteurs et les actrices <b>connus</b>.</p>
Afin, dans ce cas, d'éviter une rupture de construction entre un nom au féminin et un adjectif accordé au masculin générique,	<ul style="list-style-type: none"> <li>privilegiez une principe de proximité qui permet de rapprocher le nom masculin de l'adjectif postposé accordé.</li> </ul> <p>Les actrices et les acteurs <b>connus</b>.</p> <p>Les citoyennes et les citoyens <b>engagés</b> ont donné de leur temps pour leur commune.</p>
Lorsque des termes à accorder (déterminant, adjectif, participe employé comme un adjectif) se trouvent tant à gauche qu'à droite des termes d'un doublet ou d'un groupe de termes de genres différents avec lequel ils devraient s'accorder,	<ul style="list-style-type: none"> <li>répétez les adjectifs et les déterminants.</li> </ul> <p><b>Certaines</b> femmes <b>compétentes</b> et <b>certain</b> hommes <b>compétents</b>.</p>

## Si vous devez réaliser des accords et utiliser des pronoms lorsqu'on parle de groupes mixtes, adoptez les techniques suivantes (10 et 11) :

### 11. Utiliser les pronoms

Situation	Pronom utilisé
Lorsqu'un pronom reprend un doublet, ou un groupe de termes de genres différents,	<ul style="list-style-type: none"><li>♦ faites la reprise au masculin pluriel utilisé de façon générique. <i>Les chanteuses et les chanteurs sont sortis de scène. Suite à la chaleur des applaudissements, <b>ils</b> sont venus saluer le public à plusieurs reprises.</i></li></ul>

Les pronoms permettent également d'introduire dans un texte des référents qui n'ont pas encore été mentionnés précédemment : *Qui veut gagner des millions ?*

- Lorsqu'ils sont épïcènes (*qui, quiconque, on, vous, etc.*), les pronoms permettent de référer à des groupes composés de femmes et d'hommes ou de renvoyer à un individu de sexe ou de genre masculin ou féminin.
- Les pronoms variables en genre (*il, elle; celui, celle; chacun, chacune*) s'utilisent de deux manières :
  - o Soit on utilise la forme masculine dans son acception générique (*il, celui, chacun*) pour renvoyer à un ensemble mixte, lorsque le caractère mixte du groupe évoqué est clairement établi par le contexte : *C'est celui qui le dit qui l'est* sera normalement interprété comme pouvant renvoyer à une personne, quel que soit son sexe ou son genre (*il* ou *elle*).
  - o Soit on utilise le doublet de pronoms dès que l'on estime que la forme masculine à valeur générique risque d'être interprétée comme n'incluant pas des femmes : *Celles et ceux qui le souhaitent peuvent s'inscrire dès à présent*. Dans ce cas, le recours à la périphrase *la personne qui* ou *toute personne qui* permet également de renvoyer à des individus des deux sexes ou des différents genres : *toute personne qui en fait la demande sera contactée par notre service*. Lorsqu'on emploie le nom *personne*, l'accord se fait au féminin singulier.

## | Champ d'application

Conformément à l'article 1<sup>er</sup> § 1 et 2 du *Décret relatif au renforcement de la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre et aux bonnes pratiques non discriminatoires quant au genre dans le cadre des communications officielles ou formelles*, le champ d'application dudit décret vise :

1. les communes, les provinces et les diverses autorités administratives ;
2. les institutions subventionnées ou reconnues par la Communauté française, notamment les associations, les établissements d'enseignement, les opérateurs culturels, les services de médias audiovisuels et les services de partage de vidéos, le mouvement sportif, les institutions actives dans l'aide aux personnes et la santé, les maisons de justice, ainsi que les juridictions ;
3. le Parlement, le Gouvernement et leurs services ainsi que les organes consultatifs.

Le champ d'application de ce décret vise les communications à caractère officiel ou formel. Il englobe tant les documents écrits que les communications orales, quel qu'en soit le support.

Par documents ou communications, on entend notamment :

1. les actes normatifs, ainsi que les circulaires ;
2. les correspondances et les documents produits, à destination interne ou externe, par les institutions ;
3. les contrats, marchés et actes à portée individuelle ;
4. les supports de cours, les ouvrages et manuels d'enseignement, de formation permanente ou de recherche ;
5. les diplômes, certificats, attestations et brevets ;
6. les communications gouvernementales ou ministérielles ;
7. les activités d'enseignement ;
8. la production propre des éditeurs de services de médias audiovisuels et de services de partage de vidéos.

# isane ière utrice

langue.francaise@cfwb.be  
www.languefrancaise.cfwb.be  
www.lalanguefrancaiseenfete.be

00 32 (0)2 413 29 26  
00 32 (0)2 413 33 82



Éditrice responsable : Nadine Vanwelkenhuyzen  
Boulevard Léopold II 44 – 1080 Bruxelles